

Service émetteur : DD83 Santé-Environnement

Le directeur général de l'agence régionale de santé  
PACA

Merci de rappeler impérativement la référence de ce courrier

à

Affaire suivie par : A. Muriel  
Courriel : alexandra.muriel@ars.sante.fr

Téléphone : 04 13 55 89 28

Télécopie : 04 13 55 89 92

Réf. : DD83/SE/AM/2020.144

P.J. :

Date : 04 JUIN 2020

Objet : Sainte Maxime – Autorisation environnementale IOTA – Aménagement du littoral de Ste Maxime

Réf : Votre transmission n°2020/26 du 4 mars 2020 – Dossier suivi par Vanessa GROSSO

DDTM  
Service Mer et Littoral  
Bureau environnement marin  
Boulevard du 112ième Régiment d'Infanterie  
CS 31209  
83070 TOULON CEDEX

Dans le cadre du projet de travaux mentionnés en objet, vous avez bien voulu demander mon avis sur la demande déposée par la commune de Ste Maxime et la communauté de communes du Golfe de St Tropez. Au regard des enjeux sanitaires, ce dossier appelle de ma part les observations suivantes :

La zone de travaux est éloignée des périmètres de protection de captages destinés à l'alimentation en eau potable (les puits du Préconil ayant été abandonnés).

Le projet est conçu et sera mis en œuvre de manière à éviter toute dégradation de la qualité des eaux de baignade.

En effet, des dispositions sont prévues pour éviter tout risque de pollution sur la zone du chantier (interdiction des opérations de vidange et entretien, kit anti-pollution à disposition, manipulation de produits polluants sur des bacs de récupération étanche...)

De plus, les travaux seront réalisés durant la période d'octobre à mai (période de préparation comprise) répartis sur une dizaine d'années, hors saison estivale, pendant laquelle la fréquentation des plages et des voies routières est réduite.

Par conséquent, les enjeux sanitaires étant suffisamment pris en compte, j'émet un **avis favorable à ce dossier**.

Pour le directeur général de l'agence  
régionale de santé PACA  
par délégation,

L'ingénieur général du génie sanitaire

M WEICHERDING Joël